

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

Comité syndical du 27 novembre 2012

Débat d'orientations budgétaires 2013

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2013, le Comité Syndical est appelé à débattre des orientations budgétaires dont la synthèse est la suivante :

I. DEPENSES

⇒ Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est estimé à 40.393 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 31.393 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.000 €
- la participation du syndicat, en 2013, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 2.500 €
- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 4.000 €
- les frais de communication pour 1.500 €

⇒ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont évaluées à 104.500 €.

⇒ Participations

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

Concernant l'année 2013, cet objectif de trafic est fixé à un total de 161 901 passagers, soit une prévision d'activité en hausse par rapport à l'année 2012, qui prévoyait un objectif de 153 390 passagers (objectif, qui sera a priori dépassé).

En application de la convention de délégation de service public, pour l'année 2013, la subvention d'exploitation s'élève à 540.000 € et la contribution liée au développement à 2.408.000 €, pour un montant total de 2.948.000 € (valeur 2010).

En ce qui concerne les investissements, SNC-Lavalin/SETA, conformément à ses engagements dans le cadre de la convention de délégation de service public, a réalisé en 2011 l'extension du parking de stationnement pour les véhicules et en 2012 les travaux d'extension et de réaménagement de l'aérogare.

Le Délégué prévoit en 2013 le lancement des investissements suivants :

- Réfection du parking avions, initialement prévue en 2012 dans la convention de délégation de service public pour un montant de 840 000 €,
- Réfection des hangars, prévue en 2013 dans la convention de délégation de service public pour un montant de 250 000 €.

⇒ **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

⇒ **Charges financières**

Dans le cadre de la ligne de trésorerie souscrite par le syndicat, une dépense prévisionnelle de 9.800 €, correspondant aux éventuels frais financiers de cette ligne, sera proposée en inscription au BP 2013.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

⇒ **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.155 €.

⇒ **Participation des membres du syndicat**

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de chacun des membres serait arrêté pour 2013, comme suit :

Région Centre :	939.080 €
Département d'Indre et Loire :	939.080 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	939.080 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	459.383 €
soit un total de contribution de 3.276.623 €.	